



Référence : ICC-ASP/R19/IS/06

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties présente ses compliments aux États invités et, se référant à sa note verbale ICC-ASP/R19/S/01 du 11 janvier 2021, demande donc que le nom du représentant désigné pour la deuxième reprise de la dix-neuvième session de l'Assemblée, qui se tiendra à New York le 8 février 2021, soit soumis bien avant la session afin de faciliter les travaux de l'Assemblée. Compte tenu des mesures associées à la pandémie de COVID-19, un seul représentant par État sera autorisé à assister à la session.

Les communications devront être transmises au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties à l'adresse suivante : Bureau A.00.49, Oude Waalsdorperweg 10, 2597 AK, La Haye (Pays-Bas). Une copie pourra également être envoyée au Secrétariat par télécopie (+31-70-381-8376) ou par courriel (asp@icc-cpi.int). À partir du 8 février 2021, les communications pour la deuxième reprise de la dix-neuvième session devront être soumises directement au Secrétariat de l'Assemblée au début de ladite reprise à New York.

Des informations complémentaires concernant la deuxième reprise de la dix-neuvième session peuvent être consultées sur le site Web de la Cour (<http://www.icc-cpi.int>).

La Haye, le 20 janvier 2021

